

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-DM2020_1ET2-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 23 juin 2020

Délibération n° : 2020_41

Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Décision modificative N°1**

Par la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 23 juin 2020 à 17h, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)

- **Aiguilles** - Sylvain DAOL-LENA Adjoint au Maire, excusé ; Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé

- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)

- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)

- **Château-Ville-Vieille** - Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)

- **Eyglis** - Anne CHOUVET, Maire, présente (1 voix)

- **Guillestre** - Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée

- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Conseiller municipal, présent (1 voix)

- **Vars** - Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- Que le Parc du Queyras est délégataire de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le Plan intégré transfrontalier Biodiv'Alp « PITEM », notamment son projet simple n°3 (PS3) GEBIODIV ;

- Que le Parc du Queyras est contraint d'avancer à 2020 la réalisation des travaux de re-végétalisation de certains parkings du Col Agnel, prévus à l'origine en 2021, du fait de la programmation financière du

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-DM2020_1ET2-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 23 juin 2020
Délibération n° : 2020_41
Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Décision modificative N°1**

Conservatoire botanique national alpin (CBNA) pour cette action. Le CBNA intervient en effet en direct sur cette action en tant que prestataire du PITEM Biodiv' Alp ;

Le Comité syndical, réuni le 23 juin 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 21
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0
Nombre de membres présents :	15	Pour : 21
Nombre de membres représentés :	02	Abstentions : 00

Décide :

De procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget prévisionnel 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT EN VIREMENT DE CRÉDIT

CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	1495	Travaux re-végétalisation Col Agnel	3'500,00 €
Total				3'500,00 €

CRÉDITS RÉDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	3'500,00 €
Total				3'500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

